SOLIDARITE AVEC L'UKRAINE

1- Faire un don d'argent

Le Comité international de la Croix-Rouge

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lance un appel à dons financiers pour venir en aide aux personnes touchées par le conflit en Ukraine.

Vous pouvez faire un don :

- par carte bancaire ou PayPal sur le site du Comité international de la Croix-Rouge :
- par chèque à l'ordre de « La Croix-Rouge française – Conflit Ukraine 2022 » à envoyer à l'adresse Croix-Rouge française, CS 20011 - 59895 Lille cedex 9.

L'ONG Care International

L'ONG humanitaire Care International propose un formulaire en ligne de dons d'urgence à l'Ukraine pour apporter une aide d'urgence aux populations et aux réfugiés.

L'Unicef

L'Unicef a un besoin urgent de financement pour répondre rapidement aux besoins essentiels des enfants et atténuer leurs souffrances afin de leur permettre l'accès à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation et à la protection. Pour faire un don sur le site Unicef.fr .

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés

Cette agence de l'ONU œuvre pour les réfugiés partout dans le monde. Le HCR a déclaré une situation d'urgence de niveau 3 pour la crise en Ukraine, c'est le niveau le plus élevé. Déjà présente sur le terrain en Ukraine, l'UNHCR a renforcé ses opérations en Ukraine et dans les pays voisins, pour y acheminer ressources, personnel et articles de secours sur place pour venir en aide aux familles ukrainiennes qui ont fui dans les pays frontaliers.

Pour la soutenir, vous pouvez faire un don :

- par carte bancaire ou virement Paypal sur le site **donner.unhcr.org**
- par chèque à l'ordre « UNHCR - L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés » à envoyer à l'adresse UNHCR - L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, 226 boulevard Voltaire, 75011 Paris.

L'Aide médicale et caritative France-Ukraine

Créée en 2014, l'association Aide médicale et caritative France-Ukraine assure l'envoi de convois d'aide humanitaire, des soins aux blessés, des échanges de savoir-faire médical, une aide psychologique et organise des colonies de vacances pour les enfants orphelins.

Pour la soutenir, vous pouvez faire un don :

- par carte bancaire sur le site HelloAsso ;
- par chèque à l'ordre de « AMC FRANCE-UKRAINE » à envoyer à l'adresse AMC France-Ukraine, 17 rue Saint-Exupery, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

- par virement sur le compte de l'association : Télécharger notre RIB . Veuillez nous envoyer vos coordonnées ou Kbis a l'adresse : **amc@ukr.fr** avec intitulé « Reçu pour virement ».

Médecins sans frontières

Les équipes de Médecins Sans Frontières sont présentes dans les pays limitrophes de l'Ukraine et cherchent à faire entrer du matériel médical et du personnel. À l'intérieur du pays, les équipes mettent en place un dispositif d'urgence pour intervenir auprès des populations victimes du conflit dans les zones les plus affectées.

Vous pouvez faire un don au fonds d'urgence .

Le Secours populaire

Depuis sa création en 1945, le Secours populaire vient en aide aux populations victimes de la précarité, de la pauvreté, des catastrophes naturelles et des conflits en France et sur tous les continents.

Le Secours populaire lance un appel aux dons d'urgence à l'Ukraine .

La Fondation de France

La Fondation de France lance un appel à la générosité pour soutenir les centaines de milliers de personnes affectées par le conflit. Elle va aider notamment les associations implantées localement en Pologne et en Roumanie à apporter leur soutien aux familles contraintes de quitter le pays.

Par ailleurs, vous pouvez consulter la liste des associations et ONG mobilisées sur le site « Support Ukraine ».

2- Faire un don matériel

Vous pouvez également effectuer des dons de produits de première nécessité, de matériel médical et de médicaments. De nombreuses associations et communes ont lancé des collectes pour venir en aide aux Ukrainiens restés sur place ou réfugiés dans les pays frontaliers. Les besoins sont spécifiques, il est utile de consulter les listes de produits de première nécessité. Les ONG recommandent de privilégier des produits d'hygiène, de santé ou encore des conserves alimentaires.

La Protection Civile et l'Association des maires de France ont établi une liste (lits de camps, sacs de couchage, lingettes, conserves, pansements hémostatiques, solutions antiseptiques ...). L'Association des maires de France a dressé les lieux de collecte à travers toute la France. Les Maires de France appellent à la solidarité avec l'Ukraine . De nombreuses villes de France organisent des collectes de produits de première nécessité. Consultez le site de votre commune pour connaître les lieux et horaires de collecte. Vous pouvez utiliser la liste des mairies recensées sur l'annuaire de l'administration de Service-Public.fr.

L'Aide médicale et caritative France-Ukraine a lancé un appel urgent à l'adresse des hôpitaux, entreprises et administrations françaises pour récolter du matériel médical et des médicaments et les envoyer en Ukraine. Elle a dressé une liste précise des besoins urgents . Les propositions de dons s'effectuent sur un formulaire en ligne .

3- Accueillir des réfugiés

Si vous souhaitez accueillir des réfugiés ukrainiens chez vous, vous pouvez contacter l'association Aide médicale et caritative France Ukraine à cette adresse .

Vous pouvez contacter votre commune ou les associations d'aide aux personnes en difficulté (Secours populaire, Croix-Rouge, Secours catholique...).

Par ailleurs, le ministre de l'Intérieur a demandé aux préfets d'organiser la coordination et le recensement dans chaque département des possibilités d'aides aux Ukrainiens déplacés. Les maires et les particuliers qui souhaitent mettre à disposition un hébergement doivent contacter les services de la préfecture. Certaines préfectures proposent un formulaire pour déclarer la mise à disposition d'un hébergement, il faut indiquer la commune, la capacité d'accueil du logement en nombre de personnes et le nombre de chambres disponibles.

À savoir : Les réfugiés ukrainiens pourront séjourner 90 jours dans l'espace Schengen et donc en France. Dans une information à destination des ressortissants Ukrainiens , le ministère de l'Intérieur a précisé que les Ukrainiens titulaires d'un passeport biométrique n'ont pas besoin de visa et peuvent séjourner jusqu'à 90 jours après leur entrée dans l'espace Schengen. Les Ukrainiens non titulaires d'un passeport biométrique doivent disposer d'un visa pour séjourner en France, il leur sera délivré gratuitement dans l'un des postes consulaires des États frontaliers de l'Ukraine. Au-delà de ce délai de 90 jours, les réfugiés venus d'Ukraine devront contacter la préfecture de département du lieu d'arrivée.